

Les Agences Régionales de Santé (ARS) sont en charge de décliner les orientations nationales définies par le Ministère de la Santé dans la stratégie nationale de santé et ce à l'échelon régional, tout en tenant compte des spécificités de celui-ci. Elles veillent ainsi au respect de la réglementation et accompagnent les partenaires et structures de terrain (Etablissements de santé, structure et service médico-sociaux, acteurs de la prévention...) en contact des usagers, et ce afin d'offrir des dispositifs de santé efficaces et de qualité à la population.

## **L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES HAUTS DE FRANCE RECRUTE**

**SA / SON :**

### **REFERENT TECHNIQUE BRUIT – FUNERAIRE - BAINADES (H/F) - Poste situé à Lille -**

■ **Descriptif du champ d'intervention de la direction (raison d'être) :**

Les agences régionales de santé sont dotées de compétences larges dans le pilotage de la mise en œuvre territoriale des politiques de santé au travers notamment du Programme Régional de Santé (PRS).

Les missions de sécurité sanitaire s'appuient sur la veille sanitaire, la surveillance épidémiologique et environnementale, le contrôle sanitaire et les inspections dans tous les domaines de compétence de l'ARS, la prévention des risques sanitaires et la gestion des crises sanitaires quand elles surviennent.

Dans le champ de la santé environnementale, la direction émet des avis sanitaires pour toute décision impliquant une évaluation des effets sur la santé humaine, assure pour le compte de l'Etat le contrôle administratif et technique des règles d'hygiène et prépare les décisions du Préfet dans les domaines de la salubrité et de l'hygiène publique. Elle contribue aussi dans le cadre du Programme Régional Santé Environnement (PRSE) à la définition des priorités d'action en santé environnement en lien avec le Conseil Régional et le Préfet de Région.

Ses missions sont réalisées pour une partie dans le cadre de protocoles d'accord avec les Préfets de département.

■ **Composition de la direction :**

La direction est composée de 3 sous-directions : « santé environnementale » ; « inspection contrôle » ; « alerte et veille » et de 2 services répartis comme suit : « zonal de défense et de sécurité » et « soins sans consentement ». La cellule régionale d'hémovigilance lui est rattachée. La D3SE travaille de manière rapprochée avec la CIRE, cellule régionale de l'ANSP, placée auprès du DGARS.

■ **Composition de la sous-direction santé environnementale :**

La sous-direction santé environnementale est composée de 6 services et 2 cellules :

5 services « santé environnement » : Aisne, Oise, Somme, Pas-de-Calais et Nord

1 service « évaluation des risques sanitaires »

2 cellules : « pilotage et coordination » et « support et secrétariat mutualisé »

■ **Activité du service et positionnement hiérarchique du poste :**

Au sein de la sous-direction Santé Environnement, le service décline à l'échelle départementale la politique de l'ARS en matière de salubrité de l'eau, de l'habitat et des ERP selon les principes d'interventions suivants :

- . surveillance sanitaire des milieux et traitement des signaux ;
- . Evaluation des risques suite à la caractérisation d'un niveau insatisfaisant de la qualité d'un milieu et ou d'un problème de santé ;
- . mise en œuvre des dispositions adaptées aux situations à risque détectées : inspections, contrôles, enquêtes, avis sanitaires visant à garantir la sécurité sanitaire Et à prévenir durablement la santé de la population ;
- . préparation des réponses administratives nécessaires à la gestion des risques identifiés suivi dans le temps de procédures engagées ;
- . réponses aux signaux, alertes sanitaires en lien avec l'environnement et gestion de crise (en lien avec la sous-direction alerte et veille et le service zonal de défense et de sécurité
- . déclinaison du PRSE

Le/la titulaire du poste est hiérarchiquement rattaché(e) au responsable du service régional d'évaluation des risques sanitaires (SRERS).

Rattaché(e) au responsable du service régional d'évaluation des risques sanitaires (SRERS), la/le Référent Technique Bruit – Funéraire - Baignades est particulièrement en charge de :

**MISSION 1 : Bruits de voisinage des ERP diffusant de la musique amplifiée (environ 70 %)**

- Traitement des plaintes relatives aux bruits de voisinage liés aux ERP diffusant de la musique amplifiée ;
- Réalisation de contrôles, d'inspections et de mesures de bruit de voisinage (y compris des ERP diffusant de la musique amplifiée) et rédaction des rapports ;
- Rédaction des arrêtés ;

**MISSION 2 : Instruire les demandes d'autorisation de création et d'extension de crématorium, de chambre funéraire et de cimetières (environ 15%)**

- S'assurer de la complétude des éléments fournis ;
- Préparer les rapports de présentation au Comité départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques (Coderst) ainsi que les arrêtés d'autorisation ;
- Faire le lien avec les Préfectures pour les avis du commissaire enquêteur et la prise des arrêtés ;
- Gérer les résultats des rejets atmosphériques des crématoriums.

**MISSION 3 : Renforcer le contrôle sanitaire des baignades en période estivale (environ 15%)**

- Suivi des résultats d'analyse (réception, validation, envoi);
- Gestion des non conformités en lien avec les référents baignades.

Partenaires internes :

- L'ensemble de la direction sécurité sanitaire et santé environnementale

Partenaires externes :

- Les collectivités locales, les services des préfectures ainsi que tous les services de l'Etat impliqués dans les enjeux santé-environnement : DDTM, DREAL, DDPP,...

Spécificités liées au poste : T3S ou profil administratif détenteur de la formation ICARS

**Conditions administratives d'embauche :**

STATUT	Recrutement par	Niveau / Rémunération
Fonctionnaire titulaire	Mutation (1)	T3S / SA disposant d'ICARS Groupe Rifseep II ou SA sans ICARS Groupe Rifseep III : maintien garanti de la rémunération ad minima (hors primes spéciales)
Agent en CDI dépendant des CC OSS*	Mutation (2)	Niveau 5A avec ICARS ou Niveau 4 sans ICARS (selon profil/expérience) : Règles des 105% (points d'expérience conservés)
Autre	Contrat à durée déterminée d'un an	Contrat de Droit Public Niveau 4 (en référence au cadre de gestion)

\* Conventions Collectives des Organismes de Sécurité Sociale

(1) selon Fonction publique d'appartenance (hors CAP de mutation : détachement par arrêté ou sur contrat)

(2) un nouveau contrat de travail UCANSS est établi

(3) pouvant être renouvelé

**Compétences requises pour le poste :**

Compétences	Niveau*
<b>SAVOIRS :</b>	
PROCESSUS METIER	3
CONNAISSANCE THEMATIQUE (REFERENT / SANTE ENVIRONNEMENT)	3
MATERIELS / INSTALLATIONS	3
REGLEMENTATION DE LA THEMATIQUE (DROIT DE LA SANTE / CODES (DE L'A.S.F. / DE LA S.P. / DE LA S.S., ...))	3
CONNAISSANCE DES PARTENAIRES (ETS / INSTITUTIONNELS) / APPREHENSION DES ENJEUX TERRITORIAUX	2
CONNAISSANCE DU CHAMP (culture, technique) (MS / S / SPE)	2
<b>SAVOIR-FAIRE :</b>	
REDACTIONNEL	3
INSPECTION	3
SUIVI ET INSTRUCTION DE DOSSIERS	3
REPORTING, TABLEAUX DE BORD	3
BUREAUTIQUE (Word, Excel, PowerPoint, Outlook)	3
EVALUATION / VISITES DE CONFORMITE	2
INFORMER ET COMMUNIQUER	2
PLANIFICATION DE L'ACTIVITE	2
ESPRIT DE SYNTHESE / METHODOLOGIE DE QUESTIONNEMENT / ANALYSE DE BESOIN	2
VEILLE (REGLEMENTAIRE / TECHNIQUE)	2
<b>SAVOIR-ETRE :</b>	
RIGUEUR	3
ALERTER / RENDRE COMPTE	3
TRAVAIL EN EQUIPE / PARTAGE DE L'INFORMATION	3
REACTIVITE / ADAPTABILITE	2
OBJECTIVITE / SENS CRITIQUE	2
ECOUTE / SENS DU CONTACT	2
SENS DU SERVICE (PUBLIC)	2

\*Niveaux de compétence associés : 2 : Pratique, 3 : Maîtrise, 4 : Expert.

**Comment candidater ?**

Merci d'adresser CV et lettre de motivation à l'adresse suivante :

[ARS-HDF-DRH-CANDIDATURES@ars.sante.fr](mailto:ARS-HDF-DRH-CANDIDATURES@ars.sante.fr)

Date limite de dépôt : 08/10/2020

**Informations sur le poste :**

M. Christophe HEYMAN : 03.62.72.88.70 / christophe.heyman@ars.sante.fr